

Communiqué de presse

21.07-230504-Communiqué-presse-comptes-2022.docx

Comptes 2022 de la Ville de La Tour-de-Peilz

Un exercice bénéficiaire avec une marge d'autofinancement réjouissante

Les comptes 2022 bouclent sur un excédent de revenus de 0.43 million de francs, alors que le budget (avec crédits extra-budgétaires) prévoyait un déficit de quelque 2.68 millions. Ce résultat comprend une provision de 1.06 million pour le solde favorable de la part boélande à la péréquation intercommunale. La marge d'autofinancement atteint 4.40 millions.

Tout comme ceux de l'exercice précédent, les comptes 2022 de la Commune sont réjouissants, avec un total de charges de 78.20 millions et des revenus de 78.23 millions. Hormis les attributions aux fonds de réserves plus conséquentes que budgétées, les charges de fonctionnement sont maîtrisées.

Les revenus sont supérieurs de 0.86 % au budget (77.56 millions), essentiellement grâce à des recettes fiscales de 51.40 millions, au-delà des 48.12 millions attendus de manière prudente en lien avec la pandémie. Grâce à ceci, un prélèvement sur fonds de réserve de Fr. 2.15 mios prévu au budget n'est pas nécessaire, ce qui augmente en conséquence les revenus nets ainsi que la marge d'autofinancement.

Les impôts sur les personnes physiques (35.51 millions) sont supérieurs de 0.40 million au budget, avec l'impôt sur la fortune de Fr. 6.95 mios présente une belle surprise, étant supérieur de Fr. 1.54 mio ou 28.49% au budget, tout en sachant que les marchés financiers ont subi une importante baisse en 2022 en raison de la situation géopolitique.

Du côté des personnes morales, l'impôt sur le bénéfice de Fr. 5.60 mios est supérieur au budget (+ Fr. 1'670'469.-- ou +42.51%). L'impôt sur le capital de Fr. 1.04 mio, légèrement supérieur de Fr. 40'205.-- ou 4.02% au budget, semble se stabiliser aux alentours de ce montant (proche également du résultat de 2021 de Fr. 1.18 mio) après la baisse inattendue survenue en 2020.

Les impôts conjoncturels (droits de mutations, impôt sur les successions et donations, impôt sur les gains immobiliers) de Fr. 4.42 mios sont supérieurs de Fr. 0.87 mio ou 24.44% au budget.

En 2022, la valeur du point d'impôt à La Tour-de-Peilz atteint Fr. 654'732.-, soit Fr. 52.79 par habitant, alors que la moyenne cantonale s'établit à Fr. 44.00 (2021). Le montant de la dette, en augmentation de 10.97 millions par rapport à 2021, atteint 60.23 millions de francs (sur un plafond d'endettement de Fr. 100 mios), soit 4'857.- par habitant, en comparaison avec la moyenne de Fr. 6'335.- (2021) des dix-sept villes vaudoises. L'accroissement est largement expliqué par des investissements nets de 13.02 millions.

Dans le même temps, la participation de la Commune à la péréquation intercommunale (comprenant la péréquation directe, la facture sociale et la réforme policière) diminue de 20.66 millions (décompte 2021) à 18.85 millions (estimation 2022).

La Tour-de-Peilz, le 8 mai 2023

